



RPC 16 · Les engagements de prévoyance

La caisse de pension est une institution séparée, mais sa santé peut toucher l'entreprise : un découvert à combler, ou un excédent qui réduira les cotisations. La RPC 16...

engagement

découvert à combler, probable

avantage

excédent utilisable

RPC 26

les comptes de la caisse

charge

cotisations + variation



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

À chaque clôture, on examine si l'institution de prévoyance est en excédent ou en découvert, sur la base de ses propres comptes.



LA RÈGLE

À retenir

Un découvert ne crée un engagement que si l'entreprise devra probablement y contribuer (mesures d'assainissement, contributions décidées).



LA RÈGLE

Et le CO ?

Cotisations : Charges de l'exercice



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« La caisse de pension est une voisine : son trou peut devenir le vôtre, son excédent aussi votre chance. »



LE PIÈGE

Le piège

Un découvert de la caisse ne crée pas automatiquement une dette de l'entreprise : il faut qu'une contribution de l'employeur soit probable. Lire la lettre de la caisse avant de provisionner.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 16 et 26 ; CO art. 959c, 960e.



Le cas express

Réserve de cotisations versée 80 (charge CO), renonciation sur 30, contribution probable de 40. Effet RPC avant impôt ?

✓ $+10 + 80 - 30 - 40$ par rapport au CO.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Obtenir les comptes et le degré de couverture de la caisse.
- ☐ Découvert : une contribution est-elle probable ?
- ☐ Excédent ou réserve : utilisable pour réduire les cotisations ?
- ☐ Tableau en annexe ; vérifier la version de la norme.